

+ LES OPPORTUNITÉS ERASMUS+
EN EUROPE

GUIDE À DESTINATION DU RÉSEAU
DIPLOMATIQUE FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER



2026



Table des matières

Partie 1 - Présentation du programme Erasmus+	1
Qu'est-ce que le programme Erasmus+ ?	1
Sur qui s'appuyer ?	4
Les ErasmusDays : un temps fort pour renforcer sa coopération bilatérale	5
PARTIE 2 : Les grandes actions à mobiliser pour renforcer la coopération bilatérale	7
FICHE 1 : La mobilité des publics de l'enseignement supérieur	8
FICHE 2 : La mobilité des publics de l'enseignement scolaire, de l'enseignement et de la formation professionnels, de l'éducation des adultes	10
FICHE 3 : Les partenariats simplifiés	12
FICHE 4 : Les partenariats de coopération	12
FICHE 5 : Les partenariats européens pour le développement scolaire	13
FICHE 6 : Les centres d'excellence professionnelle - Centres of Vocational Excellence (CoVE)	14
FICHE 7 : Les universités européennes	15
FICHE 8 : Les alliances pour l'innovation	16
FICHE 9 : Les masters Erasmus Mundus	17
FICHE 10 : Les académies Erasmus+ des enseignants	18
FICHE 11 : Les actions Jean Monnet	19
PARTIE 3 : Comment aider les organismes à se lancer dans un projet Erasmus+ ?	21
Trouver des partenaires : une étape primordiale	21
Valoriser les compétences : les outils Europass	22
S'orienter en Europe : la plateforme Euroguidance	22
S'informer : les sites ressources	23
Nous contacter	24
Tableau récapitulatif	25





A qui s'adresse ce document ?

Cette présentation s'adresse au **réseau de coopération et d'action culturelle** (conseillers de coopération et d'action culturelle, attachés de coopération éducative et linguistique, attachés de coopération scientifique et universitaire, attachés culturels, directeurs d'Alliances françaises et directeurs d'établissements homologués du réseau de l'AEFE, etc.) **des 33 pays participant au programme Erasmus+** (les 27 pays membres de l'Union européenne ainsi que la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, la République de Macédoine du Nord, la République de Turquie et la République de Serbie).

Son objectif est de présenter un **panorama synthétique du programme Erasmus+** pour une appropriation rapide par les postes diplomatiques des enjeux liés à la mobilité et à la coopération européenne dans les domaines de l'éducation et de la formation.

Conçue pour le réseau diplomatique français à l'étranger, cette ressource a **vocation à aider les postes à renforcer la coopération bilatérale et multilatérale**. Elle sera notamment utile pour :

- promouvoir le programme Erasmus+ auprès des acteurs et partenaires éducatifs locaux (établissements scolaires, établissements LabelFrancEducation, organismes de formation, universités, associations, Alliances françaises, Instituts français, etc.) ;
- aider les acteurs et partenaires éducatifs français à trouver des partenaires locaux ;
- mettre en place des actions de valorisation de la coopération européenne ;
- s'inspirer de bonnes pratiques à travers des exemples concrets d'actions à mener.

Partie 1 - Présentation du programme Erasmus+

Qu'est-ce que le programme Erasmus+ ?

Le programme Erasmus+ est le **programme européen pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport**. Il a pour objectif de financer des projets portés par des établissements, des organismes, des associations, des collectivités territoriales, etc. œuvrant dans ces domaines.

Depuis sa création en 1987, plus de 12 millions de personnes en Europe ont bénéficié de ce programme. Chaque année, ce sont plus de 150 000 apprenants, personnels et enseignants français qui réalisent des mobilités dans ce cadre.

Le programme 2021-2027 est doté d'un budget global de 28 milliards d'euros, soit une hausse de 80 % par rapport à la programmation 2014-2020.

Pour la période 2021-2027,

grâce à un budget renforcé de
28 milliards €
(+ 80 % par rapport
à 2014 - 2020),

Erasmus+ envisage de
soutenir la mobilité de
10 millions
d'Européens

et d'apporter
des solutions
innovantes et durables
aux grands défis actuels.

Le guide du programme Erasmus+ et la note de service publiée au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale : les documents de référence

Le programme Erasmus+ 2021-2027 s'inscrit dans le cadre du budget pluriannuel de l'UE, fixé pour **sept ans**. Ainsi, chaque programmation détermine les actions et **priorités** d'Erasmus+ pour cette période. La Commission européenne les détaille dans le [guide du programme Erasmus+](#),



qui paraît chaque année, en automne. Ce guide indique les modalités de candidature aux actions et donc aux financements, mais aussi les critères d'éligibilité, d'évaluation et les dates limites des dépôts de candidatures. Généralement, il n'y a qu'un appel à candidatures par an par action. Le guide est disponible dans toutes les langues officielles de l'Union européenne.

Une note de service paraît également au Bulletin Officiel de l'Education Nationale chaque année : elle fixe les règles du programme Erasmus+ dans le contexte national français et liste les organismes et publics éligibles.



Le programme 2021-2027 définit **des grandes priorités** que les candidats doivent prendre en considération dans leurs projets. Ces priorités ont vocation à construire l'espace européen de l'éducation et toucher des millions d'europeens de tous âges et de tous horizons.



Quels sont les pays impliqués dans le programme Erasmus+ ?

Les modalités de participation au programme et les possibilités offertes varient selon les pays du monde, qui sont classés en deux groupes :

- **Les pays membres du programme Erasmus+**

33 pays financent le programme Erasmus+ et peuvent profiter de l'ensemble des possibilités offertes. Chaque pays membre du programme dispose de sa propre agence Erasmus+.

Les **27 pays membres de l'UE** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède.

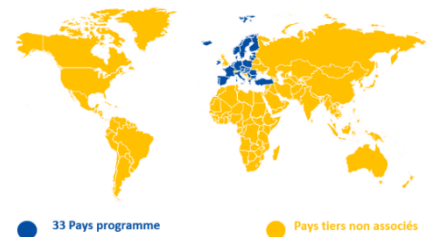
Les **6 pays tiers associés au programme** : Islande, Liechtenstein, Serbie, Macédoine du Nord, Norvège, Turquie.



- **Les pays tiers non associés au programme**

Il s'agit de la quasi-totalité des pays du reste du monde ([liste](#)).

Ces pays peuvent participer à certaines actions du programme Erasmus+.



Structuration du programme :

Le programme propose des possibilités de financement organisées sous 4 grandes actions :

- l'action clé 1 (AC1) pour la **mobilité individuelle**
- l'action clé 2 (AC2) pour la **coopération entre organisations et institutions**
- l'action clé 3 (AC3) pour le **soutien aux réformes politiques**
- les actions **Jean Monnet**

Le présent document présentera l'action clé 1, l'action clé 2 et les actions Jean Monnet.

Chacune des grandes actions du programme Erasmus+ regroupe différents types de projets :



Erasmus+ s'adresse à des publics variés :

Le programme Erasmus+ catégorise les publics cibles en 6 grands secteurs, qui ont leurs propres priorités européennes.



Les principaux groupes cibles sont :

- pour **l'enseignement scolaire**, les élèves de la maternelle à la fin du second cycle général et technologique, les enseignants et les personnels de direction, administratifs et techniques, etc. ;
- pour **l'enseignement et la formation professionnels (EFP)**, les apprentis, les apprenants, les stagiaires de la formation professionnelle qui préparent un diplôme professionnel de niveau 3 ou 4 et les personnels de l'EFP (enseignants, formateurs, personnels de direction...);
- pour **l'enseignement supérieur**, les étudiants, les enseignants et formateurs, les personnels de direction, administratifs et techniques ainsi que les professionnels en entreprise ;
- pour **l'éducation des adultes**, les apprenants et les formateurs, bénévoles et salariés membres des organisations d'enseignement non formel et informel ;
- pour **la jeunesse**, les jeunes entre 13 et 30 ans, les animateurs socio-éducatifs ainsi que le personnel et les membres des organisations actives dans le domaine de la jeunesse. ;
- pour **le sport**, les professionnels et les bénévoles dans le domaine du sport, ainsi que les athlètes et les entraîneurs.

Les financements Erasmus+ ne sont pas attribués directement aux individus mais aux organismes auxquels ils appartiennent.

NB : Le présent document ne traitera que des projets du volet Education et Formation du programme Erasmus+ à savoir l'enseignement scolaire, l'enseignement et la formation professionnels, l'enseignement supérieur et l'éducation des adultes.



Sur qui s'appuyer ?

Les Agences nationales Erasmus+

Chaque pays membre du programme Erasmus+ dispose d'au moins une [agence nationale Erasmus+](#). Chaque agence nationale attribue les financements aux organismes de son propre pays pour les actions décentralisées.

En France, le programme Erasmus+ est géré par deux agences :

- [L'Agence Erasmus+ France / Education & Formation](#) assure la promotion, la mise en œuvre, la gestion et la valorisation du programme Erasmus+ pour les secteurs de l'enseignement scolaire, de l'enseignement et la formation professionnels, l'enseignement supérieur et l'éducation des adultes, soit 94 % des fonds Erasmus+ **décentralisés**, c'est-à-dire dédiés à la France. L'enveloppe des crédits d'intervention, soit le montant des subventions directement reversées aux organismes français, est de 434 millions d'euros en 2025.
L'Agence Erasmus+ France / Education & Formation est un Groupement d'intérêt public à durée indéterminée placé sous la tutelle des ministères de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du Travail. Elle est située à Bordeaux et emploie près de 200 personnes.
- [L'Agence Erasmus+ France, Jeunesse & Sport](#), située à Paris et intégrée à l'Agence du Service Civique est en charge des volets jeunesse et sport du programme. Elle est un opérateur unique au service de l'engagement et de la mobilité des jeunes en France, en Europe et dans le monde. Elle finance à ce titre, dans le cadre d'appels à projets, des activités mises en place par des jeunes ou des organismes publics ou privés.

Le Centre National Europass

L'Agence Erasmus+ France / Education & Formation est Centre National Europass pour la France depuis la création du dispositif en 2004, et sur désignation des autorités nationales françaises.

Elle coordonne le **dispositif Europass au niveau national** et assure sa représentation parmi les 38 Centres Nationaux européens. A ce titre, le [Centre National Europass](#) participe à de nombreuses réunions de réseau et groupes de travail thématiques.

Le Centre national Euroguidance

L'Agence Erasmus+ France / Education & Formation est Centre National Euroguidance pour la France depuis la création du dispositif en 1992, et sur désignation des autorités nationales françaises.

Elle est en charge de la coordination et de l'animation des Centres de Ressources Euroguidance : Onisep, CIO de Lille, Marseille, Strasbourg, CII Lyon, Centre Inffo et réseau des Carifs Orefs.

Le réseau Euroguidance, financé dans le cadre du programme Erasmus+, a pour objectif de **soutenir le développement de la dimension européenne de l'orientation tout au long de la vie**.

Il s'adresse aux professionnels de l'orientation en soutenant le développement de leurs compétences et leur sensibilisation aux enjeux liés à la mobilité internationale.

[Euroguidance](#) fournit des informations de qualité sur la dimension européenne de l'orientation.

L'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA)

[L'Agence Exécutive Education et Culture](#) située à Bruxelles gère les actions **centralisées** telles que la charte ECHE, les actions Jean Monnet, les CoVE, les alliances pour l'innovation. L'EACEA assure la promotion des actions, les évaluations des candidatures et l'attribution des financements. Pour les actions gérées par l'EACEA, les agences nationales sont des points de contact et n'interviennent pas dans les processus de sélection et de gestion.

Il existe deux plateformes pour déposer les candidatures de projet, une pour les projets centralisés et une autre pour les projets décentralisés. Afin de faciliter les démarches des établissements français, le site internet de l'agence française [Mon Projet Erasmus+](#), dédié aux candidats, offre un lien direct aux formulaires de candidature sur chaque fiche action.





Les ErasmusDays : un temps fort pour renforcer sa coopération bilatérale

Créés en 2017 par l'Agence Erasmus+ France, les [#ErasmusDays](#) célèbrent les projets Erasmus+ et leurs participants. Ils ont lieu chaque année au mois d'octobre. Tous les organismes de tous les pays du monde peuvent y participer. En 2025, 10 324 événements se sont déroulés dans 59 pays.



Les bons réflexes

Les postes diplomatiques peuvent **organiser et/ou impulser des événements de valorisation** sur l'Europe, l'ouverture et la citoyenneté européenne dans le cadre de la semaine des #ErasmusDays en relayant l'information auprès des établissements d'enseignement locaux et en associant les Bureaux Campus France, les Instituts français, les Alliances françaises, les lycées français et les établissements labellisés LabelFrancEducation ou établissements locaux accueillant des assistants de langue française.

Exemples d'événements passés :



L'Ambassade de France en Suède et l'Espace Campus France ont organisé une Fika "pause-café" qui a réuni des étudiants français et suédois pour discuter de la mobilité Erasmus.



L'Ambassade de France en Irlande a soutenu l'exposition "Union(s) européenne(s) : Ambassadeurs de l'Europe de demain" dans la série d'événements promus par l'Expo européenne 2020.



L'Institut français du Portugal, le bureau Campus France Portugal et l'association ESN (Erasmus Student Network), soutenus par l'Agence Erasmus+ portugaise ont organisé un événement commun « ErasmusDays France Portugal » réunissant et invitant des jeunes portugais et français à se rencontrer et à échanger sur leur expérience de mobilité européenne et internationale.

BON A SAVOIR

Les grands principes budgétaires d'Erasmus+

- Erasmus+ attribue des subventions aux **organismes** qui en font bénéficier leurs apprenants et personnels.
- Les subventions Erasmus+ sont majoritairement attribuées sous forme de **forfait**. Ainsi, quels que soient les frais réels engagés, les organismes obtiennent un montant forfaitaire prédéterminé.
- La source et le montant du **cofinancement** ne sont pas demandés dans les candidatures. Cela est dû au financement forfaitaire, qui induit naturellement une contribution des organismes au projet.
- Généralement, les financements des projets sont divisés en deux grandes catégories : des frais d'organisation pour l'organisme et des frais pour les mobilités des participants.
- Tous les projets financés par Erasmus+ obtiennent une **avance** de 40 à 80% du montant de la subvention au démarrage du projet.





L'éligibilité des lycées français

- Tous les établissements d'enseignement français à l'étranger homologués par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont considérés comme des candidats français ou partenaires français lorsqu'ils sont situés géographiquement dans un pays du programme et affiliés à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), que ces établissements soient en gestion directe, conventionnés ou partenaires de l'AEFE. Les candidatures de ces établissements doivent donc être déposées auprès de l'Agence Erasmus+ française.
- Tout autre établissement d'enseignement français à l'étranger et tout organisme local est considéré comme un établissement relevant du pays dans lequel il est géographiquement implanté et soumis aux conditions d'éligibilité du guide du programme Erasmus+. Les candidatures de ces établissements doivent donc être déposées auprès de leur agence nationale Erasmus+: [liste des agences Erasmus+](#).

Exemple : Un étudiant inscrit dans un Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) en France pourra faire un stage dans un collège croate ou dans un lycée français à l'étranger non affilié à l'AEFE sur les fonds Erasmus+, cette activité est éligible. Cependant, un étudiant inscrit dans un INSPE en France ne pourra pas faire un stage dans un lycée français croate affilié à l'AEFE sur les fonds Erasmus+, cette activité est inéligible.

Exemple : Une délégation d'enseignants et de personnels français pourra effectuer un stage d'observation de pratiques au sein d'un collège espagnol ou d'un lycée irlandais mais ne pourra pas se rendre, avec des financements Erasmus+, dans un lycée français espagnol ou un lycée français irlandais affiliés à l'AEFE.





PARTIE 2 : Les grandes actions à mobiliser pour renforcer la coopération bilatérale

Les actions de mobilité au service de la coopération éducative, linguistique, culturelle, universitaire et scientifique (Fiches 1 et 2)

Les projets de mobilité (Action clé 1) soutiennent les organisations qui souhaitent mettre en oeuvre **des activités de mobilité à des fins de formation**. On distingue dans le programme Erasmus+ deux catégories de personnes qui peuvent bénéficier de ces projets : **les personnels et les apprenants**.

Grâce à ces projets de mobilité, tous les personnels intervenant dans le champ de l'éducation et de la formation ont l'opportunité **d'enrichir leurs pratiques professionnelles, de se former, de découvrir les méthodes de travail de leurs homologues européens et de partager leurs savoir-faire**.

Tous les élèves de la voie générale et technologique, les apprenants de la voie professionnelle et les étudiants ont la possibilité de partir en mobilité, seuls ou en groupe, **rencontrer d'autres apprenants, étudier ou partir en stage à l'étranger ou encore participer à des concours de métiers**. Les activités sont définies par type de public (personnels ou apprenants) et par secteur éducatif.

Les actions de partenariat et les actions de coopération innovantes et d'excellence (Fiches 3 à 10)

Les projets de partenariat et de coopération ont pour objectif de **développer la coopération dans les domaines de l'éducation et de la formation en Europe et dans le monde**. Ces projets peuvent rassembler des acteurs variés issus de différents pays. Tous les projets financés sont liés à une ou plusieurs grandes priorités de l'Union européenne.

Les actions Jean Monnet (Fiche 11)

Les actions Jean Monnet visent à **diffuser des connaissances sur l'Europe dans le monde entier**. Elles financent des activités d'enseignement, d'apprentissage et de recherche sur l'Union européenne dans des domaines variés.

Les bons réflexes

En tant que COCAC ou attachés de coopération, vous pouvez aider les organismes français bénéficiaires de subventions Erasmus+ (rectorats et leurs DRAREIC¹, universités, établissements scolaires, organismes de formation, CFA, etc.) à **trouver des partenaires locaux** de votre pays d'affectation pour accueillir des apprenants et des personnels souhaitant réaliser une période d'étude, de stage ou d'observation dans votre pays.

Vous pouvez également être force de proposition et aider les établissements locaux (professeurs de FLE² ou de DNL³) à **trouver des établissements français d'accueil**, en vous appuyant sur les **assistants de langue française** présents dans votre pays d'accueil ou les **assistants de langue étrangers** affectés en France.

A noter que le nombre de mobilités ou de partenariats Erasmus+ entre la France et votre pays d'accueil est **un très bon indicateur de la vitalité des échanges et de la coopération bilatérale** et pourra servir les objectifs stratégiques de vos plans d'action (Plan stratégique Education). Pour obtenir des données chiffrées, consultez le [dashboard](#).

¹ Délégations Régionales Académiques aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération

² Français Langue Etrangère

³ Discipline Non Linguistique





FICHE 1 : La mobilité des publics de l'enseignement supérieur

Etudier, enseigner et se former à l'étranger : des financements pour la mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur - L'action phare du programme (Action-clé 131)

Cette action est la plus connue du programme Erasmus+. Les établissements d'enseignement supérieur (EES) des pays du programme Erasmus+ peuvent demander auprès de leur agence nationale, tous les ans en février, des financements pour des **mobilités sortantes** vers des organismes européens. A noter qu'il est désormais également possible de dédier 20 % de la subvention Erasmus+ à des mobilités sortantes vers des organismes situés dans le monde entier.



Pour participer au programme Erasmus+, tous les établissements d'enseignement supérieur (EES) doivent avoir la **Charte ECHE** (Erasmus+ Charter for Higher Education). Cette charte atteste de l'engagement de l'établissement pour les valeurs portées par le programme, notamment en matière de stratégie internationale. Il y a un appel à candidatures par an, en janvier ([fiche détaillée](#)). Une fois obtenue, la Charte ECHE est valable pour toute la programmation (2021-2027) et permet d'accéder aux demandes de financements pour les projets de mobilité (Action Clé 1) ainsi qu'aux autres appels à projets Erasmus+ de l'enseignement supérieur. La Charte ECHE n'étant accessible qu'aux EES des pays du programme, les autres EES du reste du monde devront expliquer qu'ils adhèrent à ses valeurs, dès lors qu'ils participent à un projet Erasmus+.

Tous les EES reçoivent une subvention répartie en fonction du budget disponible. Le financement Erasmus+ attribué correspond à :

- Une contribution à l'organisation du projet (400€/participant) pour les EES.
- Des bourses pour les participants, en fonction du pays de destination, de la durée et du type de mobilité.
- Des compléments financiers peuvent être alloués selon les situations particulières (participants des RUP-PTOM, stages, inclusion, transports éco-responsables).

L'action clé 131 permet d'organiser des mobilités pour les étudiants et le personnel (incluant les doctorants).

- Pour les étudiants, il s'agit de financer des périodes d'étude et/ou de stage de 2 à 12 mois. La bourse s'élève de 225€ à 606€/mois selon le pays⁴. Dans un souci d'inclusion, la **mobilité hybride de courte durée** permet aux étudiants de partir sur une période réduite, de 5 à 30 jours, en complément d'un apprentissage virtuel. La bourse s'élève de 56€ à 79€/jour.
- Pour le personnel enseignant, administratif et technique, il s'agit de financer des périodes de formation et/ou d'enseignement, de 2 jours à 2 mois. Les EES peuvent également financer une mobilité entrante d'un expert invité. La bourse s'élève de 81€ à 150 €/jour selon la durée et le pays.

Exemple : Une université dépose une candidature pour 235 participants, elle obtient 568 850€ de subvention Erasmus+ pour l'AC131. Elle peut faire partir 180 étudiants en mobilité d'étude, 28 en mobilité de stage, 12 personnels à des fins d'apprentissage et 14 à des fins de formation, dans tous les pays du programme. Elle invite également un expert étranger pendant 2 jours qui va tenir une conférence et travailler avec les équipes. Dans cette subvention, elle perçoit 71 050 € de contribution à l'organisation du projet. Elle peut également dédier 20% de la subvention pour de la mobilité sortante hors Europe, aux Etats-Unis et au Gabon par exemple.

⁴ Montants 2025



Focus : Les programmes intensifs hybrides



Le programme intensif hybride (PIH ou en anglais *blended intensive programme, BIP*), est une formation commune à 3 EES issus de 3 différents pays du programme, qui combine des activités virtuelles et une mobilité physique de 5 à 30 jours dans un des pays partenaires. L'EES hôte qui reçoit ses partenaires européens lors de la mobilité physique dispose d'un financement pour l'organisation, à hauteur de 400 € par participant (le financement est attribué pour 10 à 20 participants étrangers, soit entre 4 000 et 8 000 €). Les EES étrangers peuvent faire partir leurs participants (étudiants ou personnels) sur leurs propres fonds AC131.

Exemple : 3 EES de France, Chypre et Slovénie mettent en place un PIH en géologie, les enseignants conviennent d'un programme d'étude commun et mettent en relation les étudiants pour du travail collaboratif. L'EES français accueille 10 étudiants de Chypre et 10 de Slovénie pour une semaine intensive commune à tous les étudiants, dont les étudiants français. Le travail collaboratif se poursuit après la mobilité. L'EES reçoit 400 € par participant étranger (8.000€) et les EES européens financent le déplacement de leurs étudiants avec leurs fonds de l'AC131.



Les bons réflexes

Vous êtes attaché culturel et vous êtes sollicité par un lycée qui a obtenu la Charte ECHE et des financements AC131. Il souhaite faire participer ses étudiants en BTS « métiers de l'audiovisuel » à une mobilité d'études dans votre pays d'accueil.

Comme vous avez déjà travaillé avec une école d'art locale autour d'un projet sur le cinéma d'animation francophone financé par l'Institut Français, vous orientez le lycée vers cet organisme et les mettez en contact. Lors de la mobilité Erasmus+ des étudiants et enseignants français, vous proposez aux deux organismes de les accueillir dans vos locaux et organisez un temps d'échange après la projection du court-métrage coréalisé par les étudiants. Vous pouvez contacter la presse à cette occasion et communiquer autour de cet événement sur les réseaux sociaux.



Plus d'infos sur la fiche action :



FICHE 2 : La mobilité des publics de l'enseignement scolaire, de l'enseignement et de la formation professionnels, de l'éducation des adultes

Etudier et se former à l'étranger- Action clé 121

Pour financer les mobilités de personnels et d'apprenants des secteurs de l'enseignement scolaire, de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'éducation des adultes, le programme Erasmus+ propose deux portes entrées : l'accréditation Erasmus+ ou le projet de mobilité de courte durée.

L'accréditation Erasmus+ (Action clé 120) permet de **mettre en œuvre de façon pérenne l'ouverture européenne des organismes**. Une fois obtenue (dépôt possible chaque année en octobre), les bénéficiaires peuvent effectuer leurs demandes de financements (projet accrédité Action clé 121 en février pour l'année à venir) et ont la garantie d'obtenir des fonds de manière simplifiée pour organiser des mobilités, chaque année jusqu'en 2027.

Exemple : Un collège a obtenu son accréditation en 2021. Depuis 2022, il organise tous les ans des mobilités Erasmus+ pour ses élèves et ses personnels afin de lutter contre le décrochage scolaire, accroître le bien-être des élèves à l'école tout en faisant évoluer les pratiques d'apprentissage. Grâce à cette accréditation, une quinzaine de collégiens partira en 2026 rencontrer ses camarades européens et cinq enseignants et personnels suivront des formations pour monter en compétences.

Bon à savoir : Avec l'accréditation sur le secteur de l'Enseignement et la Formation Professionnels, les organismes peuvent dédier jusqu'à 20% du budget accordé par l'agence Erasmus+ à des mobilités vers les pays tiers non associés au programme (mobilités à l'international) sauf pour la région 4 et la Biélorussie de la région 2.

Les projets de mobilité de courte durée (Action-clé 122) constituent une bonne option **pour les organisations qui débutent dans les projets Erasmus+**, ainsi que pour celles qui ne souhaitent organiser qu'un nombre restreint de mobilités. D'une durée de 6 à 18 mois, ces projets permettent de financer jusqu'à 30 mobilités. Les candidatures peuvent être déposées chaque année au mois de février.

Exemple : Un CFA des métiers de l'Artisanat a déposé un premier projet de mobilité de courte durée en 2021 et a demandé 10 mobilités d'apprentis. Le projet a été accepté et s'est déroulé avec succès. L'organisme a déposé un nouveau projet de mobilité de courte durée en 2022 qui a également été accepté. Souhaitant inscrire ces mobilités Erasmus+ de façon durable, le CFA a déposé une accréditation en 2023. Depuis 2024, grâce à l'accréditation obtenue, le CFA peut demander des mobilités de façon simplifiée.

Les dates exactes des dépôts de candidature de l'accréditation Erasmus+, des projets accrédités et des projets de mobilité de courte durée sont indiquées chaque année dans le [guide du programme Erasmus+](#) et sur le site [MonProjetErasmus+](#).

Les activités de mobilité pour les personnels et les apprenants sont les mêmes quel que soit le type de projet choisi. Les activités de mobilité pour les apprenants (échanges avec d'autres apprenants, stage à l'étranger, période d'étude, etc.) et pour les personnels (stage d'observation de pratiques, formations, etc.) sont détaillées dans le Guide Erasmus+. La durée des mobilités varie selon les publics et le type d'activités (de 2 jours à 365 jours).

Les bons réflexes

Vous êtes attaché de coopération éducative et êtes sollicité par le délégué régional académique pour les relations européennes et internationales et à la coopération (DRAREIC) d'un rectorat français qui souhaiterait :

- dans le cadre de son accréditation Erasmus+ / secteur scolaire : envoyer des personnels de l'Education nationale (inspecteurs, conseillers pédagogiques, personnels de direction, enseignants de son académie) en mobilité pour une semaine d'observation de pratiques dans votre pays d'accueil. Le projet Erasmus+ consiste à découvrir le système éducatif étranger et à échanger sur la question de la prévention du décrochage scolaire. Vous saisissez cette occasion pour renforcer vos liens avec les autorités éducatives locales en proposant d'aider le DRAREIC, dans le respect des règles du programme Erasmus+, à monter son programme de visites, en lien avec les services du ministère de l'éducation locale. A l'issue de la semaine de visites, vous organisez une réunion et une réception à l'ambassade, en présence de l'Ambassadeur et du COCAC, avec les membres de la délégation française et les partenaires éducatifs locaux pour faire le bilan de la semaine. Afin de donner de la visibilité à cet événement, vous proposez au service communication de la chancellerie de rédiger un article dans la Newsletter de l'ambassade et inscrivez cette action de coopération dans votre *Plan stratégique Education*.
- dans le cadre de son accréditation Erasmus+ / secteur EFP : trouver des placements et lieux de stage pour 10 apprentis d'un CFA français en boulangerie-pâtisserie pour une mobilité de stage Erasmus+ de 3 semaines. Vous envisagez alors de le mettre en contact avec le réseau d'écoles de tourisme et d'hôtellerie local avec lequel vous avez déjà coopéré dans le cadre des festivités du 14 juillet et du mois de la Francophonie. En devenant ainsi relais et point de contact pour le CFA français et le réseau d'écoles professionnelles locales, vous proposez aux deux structures d'organiser, à l'issue de la mobilité de 3 semaines, une réception à la Résidence. Cette réception sera l'occasion de mobiliser la communauté française, les autorités ministérielles éducatives locales, la presse locale et de proposer une dégustation d'une pâtisserie fusion créée pour l'occasion par les apprentis durant leur stage de 3 semaines.



Plus d'infos sur la fiche action : 



FICHE 3 : Les partenariats simplifiés

Un premier pas vers la coopération européenne

Ces projets sont conçus pour faciliter l'accès au programme Erasmus+ en s'adressant notamment aux organisations peu expérimentées. Ils permettent de découvrir la coopération européenne et d'échanger des pratiques avec des partenaires localisés dans les pays du programme Erasmus+. Les collaborations et les échanges peuvent porter sur des sujets variés. Tout organisme, privé ou public peut participer à un partenariat simplifié.

Ces projets sont composés d'au moins deux organisations issues de deux pays du programme Erasmus+ et peuvent durer **de 6 à 24 mois**.

Les organismes candidats doivent choisir, entre deux forfaits de subvention prédéfinis, celui qui correspond le mieux à leur projet : **30 000€ ou 60 000€**.

Les partenaires construisent ensemble le budget afin qu'il réponde à leurs besoins et leur permette d'atteindre les objectifs fixés. Un seul appel à projets est ouvert chaque année et se clôture en mars.

Exemple : Porté par l'ONG autrichienne Orient express, le projet « 10fold. Stories against discrimination » s'est fixé pour ambition de recueillir 10 histoires de vies basées sur les expériences de femmes ayant un parcours de migration, pour les traduire sous la forme d'un recueil de bandes dessinées. Ce projet est mené en partenariat avec l'organisme de formation bordelais Cap Ulysse, et le collectif de dessinatrices Blickwinkel.

FICHE 4 : Les partenariats de coopération

Développer des outils innovants et renforcer son réseau européen

Ces projets vont permettre aux organisations d'échanger, de développer de nouvelles pratiques et de créer des méthodes et contenus innovants. Les thématiques de travail et les livrables sont variés, en voici quelques exemples : création d'une mallette pédagogique pour lutter contre le harcèlement scolaire, réalisation de modules de formation sur les compétences transversales, rédaction d'un livre blanc en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, etc.

Tout organisme, privé ou public, situé dans un Etat membre de l'UE ou dans un pays tiers associé au programme peut participer soit en tant que coordinateur du projet, soit en tant qu'organisme partenaire. Une complémentarité des partenaires et une répartition des tâches sont attendues afin d'obtenir des résultats de haute qualité. Les résultats du projet doivent être tangibles et transférables.

Ces projets rassemblent au minimum trois organisations issues de trois différents pays du programme, sur une durée de **12 à 36 mois**. Il est possible d'intégrer au projet des organismes se situant dans certaines régions (zones 1 à 3 du programme Erasmus+ mise à part la Biélorussie) s'ils apportent une plus-value au projet. Des partenaires situés dans d'autres régions du monde peuvent rejoindre le projet en tant que partenaires associés mais ne pourront percevoir de financements Erasmus+.

Les organismes candidats doivent choisir entre trois forfaits de subvention prédéfinis : **120 000€, 250 000€, 400 000€**. Un seul appel à projets est ouvert chaque année et se clôture en mars.

Exemple : Projet ambitieux mêlant littérature et outils numériques, DECLAME'FLE, coordonné par l'université Rennes 2 en partenariat avec deux universités slovène et polonaise, s'est appuyé sur des œuvres contemporaines traitant de migration et d'exil pour produire des ressources pédagogiques et outils en accès libre à destination des formateurs et enseignants de français langue étrangère (FLE).



Plus d'infos sur la fiche action :





Les bons réflexes

Vous êtes directeur d'Alliance française ou d'Institut français et l'association locale des professeurs de FLE - avec laquelle vous travaillez étroitement - est partenaire d'un projet de coopération Erasmus+. Ce projet de 2 ans a abouti à la création d'une ressource pédagogique pour accompagner les élèves dyslexiques. Vous partagez et valorisez cette ressource dans le cadre des cours de FLE dispensés par vos enseignants.

Par ailleurs, vous proposez à l'attaché de coopération scientifique et universitaire de valoriser cette ressource lors d'une conférence sur l'enseignement innovant et inclusif du FLE à la Médiathèque de l'Alliance française ou de l'Institut français ou à l'ambassade.

FICHE 5 : Les partenariats européens pour le développement scolaire

Soutenir l'innovation et le partage de pratiques entre les acteurs clés des systèmes éducatifs

Ces partenariats européens soutiennent l'innovation stratégique et le partage des pratiques entre les acteurs clés des systèmes éducatifs : autorités scolaires, organismes de coordination, établissements du premier et second degré et autres acteurs de l'enseignement scolaire.

Ces projets ont pour ambition d'aider les autorités scolaires à identifier, développer et transférer des bonnes pratiques dans des domaines clés tels que la promotion du développement professionnel continu des enseignants, l'attractivité de la profession enseignante et l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation en général.

Plus précisément, les partenariats européens pour le développement scolaire visent à :

- **améliorer la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement** dans les établissements grâce à la coopération européenne ;
- renforcer les capacités institutionnelles et les structures nécessaires pour **faciliter les opportunités de mobilité à des fins d'apprentissage à l'école** ; notamment en créant des synergies avec les possibilités offertes dans le cadre de l'action clé 1 du programme ;
- **susciter l'innovation dans les pratiques**, les procédures et les politiques dans le champ scolaire.

Les partenariats scolaires sont coordonnés par une autorité éducative, et doivent réunir **au moins six organisations participantes** de deux pays de l'UE ou des pays tiers associés au programme. Pour chaque pays, doivent être impliqués au minimum :

- une autorité scolaire locale ou régionale ou un organisme de coordination scolaire ;
- deux établissements relevant du secteur scolaire (petite enfance, premier et second degré des voies générale et technologique).

La durée des projets est de 36 mois pour un budget de 400 000 euros.



Plus d'infos sur la fiche action :



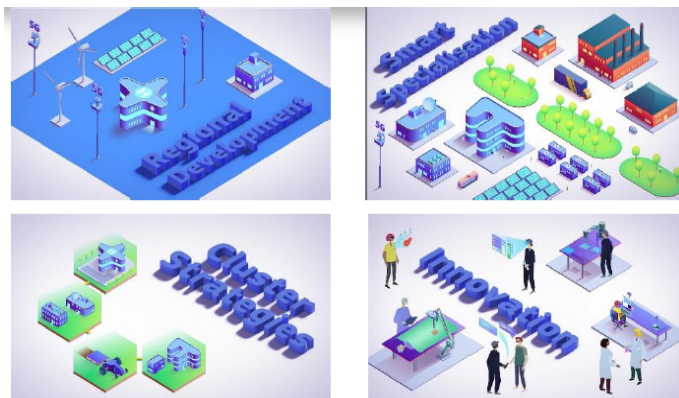
FICHE 6 : Les centres d'excellence professionnelle - Centres of Vocational Excellence (CoVE)

Développer l'excellence dans la formation professionnelle

Les projets de centres d'excellence professionnelle (CoVE) visent à répondre à la priorité sur l'excellence professionnelle en soutenant les réformes dans le secteur de l'Enseignement et de la Formation Professionnels (EFP), en garantissant des aptitudes et des compétences de haute qualité et qui répondent aux besoins d'une économie innovante, inclusive et durable. L'objectif général de cette action est de soutenir le développement de réseaux collaboratifs internationaux de centres d'excellence professionnelle.

Les CoVE fonctionnent au niveau national en créant des écosystèmes de compétences et d'innovation et formeront également un réseau international avec les CoVE d'autres pays. Ce réseau rassemblera les CoVE qui partagent un intérêt commun pour :

- des secteurs spécifiques ou des écosystèmes industriels,
- ou des approches innovantes pour relever les défis sociétaux (par exemple, le changement climatique, la numérisation, l'intelligence artificielle, etc.)



Les CoVE mettent en œuvre une liste d'activités réparties en 3 lots : enseignement et apprentissage, coopération et partenariats, gouvernance et financement.

Composition du partenariat : au moins 8 organismes (au moins une organisation représentative des entreprises, de l'industrie ou du secteur ; et au moins un prestataire d'EFP) issus de 4 pays membres du programme. Les organismes des pays tiers non associés au programme des régions 1 à 3 peuvent participer à condition d'apporter une valeur ajoutée essentielle au projet.

Budget maximum de l'UE : 4 M€ - Co-financement maximum de l'UE : 80%

Durée des projets : 4 ans.

Un seul appel à projet est ouvert chaque année.

Liste des [projets COVE financés depuis l'Appel à Propositions 2021](#)



Plus d'infos sur la fiche action :



Action centralisée

Les bons réflexes

Vous êtes COCAC et êtes sollicité par un Campus des métiers et des qualifications dans la filière du numérique pour l'aider à trouver des partenaires locaux en vue de déposer un projet de Centre d'excellence professionnelle Erasmus+ sur la sobriété numérique. Vous mobilisez vos collègues du service économique de l'Ambassade, le bureau Business France, l'ACSU et l'ACE afin de trouver des organismes de formation, des laboratoires de recherche et des entreprises dans le champ du numérique. Grâce à cette mise en relation, le projet a été déposé, accepté et a permis la création d'un outil de mesure de l'empreinte environnementale des bâtiments. L'ambassade est intéressée par cet outil qui pourra être utilisé dans le cadre du projet « Ambassade verte » et valorisé lors de l'événement de clôture du projet qui se déroulera à l'ambassade.



FICHE 7 : Les universités européennes

Des alliances transnationales pour les universités de demain


Les universités européennes sont des alliances transnationales d'établissements d'enseignement supérieur portées par un objectif commun de coopération approfondie en formation, recherche et innovation, et impliquant tous les niveaux d'organisation.

Pour chacune de ces alliances, il s'agit de :

- mettre en œuvre une stratégie de formation et de recherche commune de long terme ;
- créer un campus interuniversitaire permettant la mobilité d'au moins 50 % des étudiants ;
- soutenir une approche interdisciplinaire permettant de répondre aux défis sociétaux ;
- développer des pratiques valorisables et transposables pour accroître l'attractivité et la compétitivité de l'enseignement supérieur européen.

Cette initiative a été financée par le programme Erasmus+ à travers trois vagues d'appels à propositions successifs : en 2019 et 2020 afin de soutenir la création des premières alliances, en 2022 et 2023 afin de renouveler le financement de ces alliances et soutenir de nouvelles créations et en 2024, afin de financer les derniers projets d'alliances, dans le but d'atteindre l'objectif fixé par le Conseil de l'UE de 60 alliances d'ici à 2025. Cet objectif a été dépassé puisqu'il existe désormais 65 alliances d'universités européennes réunissant 574 établissements issus de 35 pays (les 27 Etats membres de l'UE, 5 pays tiers associés⁵ au programme Erasmus+ et 3 pays tiers non associés de la région des Balkans occidentaux⁶). Il n'y a pas de nouvel appel à candidature en 2026 mais la Commission européenne soutiendra les alliances existantes dans la poursuite d'activités de coopération transnationale déjà engagées.

Les EES intégrés à une université européenne disposent d'un fort réseau de partenaires et sont enclins à créer d'autres projets Erasmus+ complémentaires. Depuis fin 2022, les pays de la région 1-Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro) peuvent participer aux universités européennes, si l'EES a obtenu la charte ECHÉ. **La France est le deuxième pays le plus impliqué** dans les universités européennes (participations dans 84,37% d'entre elles)⁷. A noter également qu'une alliance réunit en moyenne 8,9 établissements d'enseignement supérieur issus de 8,3 pays. La France comptabilise 483 partenariats avec 34 pays, ce qui en fait le deuxième pays avec le plus grand nombre de coopérations⁸.

 *Exemple : EC2U (European Campus of City-Universities) est une alliance d'universités européennes coordonnée par l'Université de Poitiers et réunissant 7 autres partenaires. Créée en 2020, elle a été renouvelée en 2023 pour une durée de 4 ans. Ensemble, les EES ont lancé un grand nombre d'initiatives touchant tout autant à la formation, la recherche et l'innovation : 3 programmes de master conjoints proposent des parcours flexibles et multidisciplinaires, avec des périodes de mobilité intégrées aux cursus ; 4 instituts de recherche virtuels concrétisés par la tenue de summer schools et conférences internationales, la publication de travaux de recherche et des cotutelles de thèses ; le EC2U Think Tanks qui émettent des recommandations politiques en réponse aux grands enjeux de société.*

Les bons réflexes

Vous êtes attaché de coopération universitaire et vous voulez renforcer les mobilités encadrées et diplômantes d'étudiants européens vers la France ? Vous pouvez vous appuyer sur les universités européennes qui proposent des campus à l'échelle européenne.

Plus d'infos sur la fiche action :



⁵ Islande, Macédoine du Nord, Norvège, Serbie, Turquie

⁶ Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro

⁷ Derrière l'Allemagne (90,62%)

⁸ Derrière l'Allemagne (518 partenariats avec 34 pays)





FICHE 8 : Les alliances pour l'innovation

Rapprocher l'EFPP, l'enseignement supérieur, l'entreprise et la recherche

Les alliances pour l'innovation renforcent la capacité d'innovation de l'Europe par la coopération et le partage de connaissances entre l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation professionnels (EFP), le monde de la recherche et un ensemble d'acteurs socio-économiques. Ces projets visent également à stimuler la **création de programmes de formation sectoriels transnationaux qui répondent aux évolutions du marché du travail** et répondre aux priorités définies dans [l'Union des compétences](#). Les organismes des pays tiers non associés peuvent participer à condition d'apporter une valeur ajoutée essentielle au projet.

Les alliances pour l'innovation se structurent en 3 lots :

Lot 1 : Alliances pour l'éducation et les entreprises

Ce type d'alliances vise à stimuler le déploiement de nouvelles approches multidisciplinaires de l'enseignement pour encourager l'innovation, renforcer l'engagement socialement responsable et développer l'esprit entrepreneurial des apprenants et du personnel éducatif.

Partenariat : au moins 8 organismes issus de 4 pays membres du programme.

Durée : 2 ou 3 ans. Budget maximal de l'UE : 1 500 000 €. Co-financement maximum de l'UE : 80%

Lot 2 : Alliances pour la coopération sectorielle en matière de compétences

Ce type d'alliances vise à élaborer des stratégies et des référentiels de compétences, à concevoir et déployer des programmes de formation professionnelle, dans les 14 écosystèmes industriels identifiés (mobilité, énergies renouvelables, tourisme, santé...) dans la nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe.

Partenariat : au moins 12 organismes issus de 8 pays membres du programme.

Durée : 4 ans. Budget maximal de l'UE : 4 000 000 €. Co-financement maximum de l'UE : 80%

Lot 3 : Alliances pour les STEM Skills Foundries

Ce type d'alliances visent à développer des incubateurs de compétences STEM (Science, technology, engineering and mathematics) qui favorisent de nouvelles approches de l'enseignement et de la formation pour apporter des connaissances réelles sur les entreprises et un tutorat adapté aux jeunes étudiants entrepreneurs, notamment en : insufflant l'esprit d'entreprise, donnant accès aux laboratoires et équipements techniques, les guidant dans la conception de leurs mémoires de master ou de leurs idées commerciales...

Partenariat : au moins 8 organismes issus de 4 pays membres du programme.

Durée : 2 ou 3 ans. Budget maximal de l'UE : 1 500 000 €. Co-financement maximum de l'UE : 80%

Un seul appel à projet est ouvert chaque année.

Exemple : Projet [TEAMIT+](#) (Teampreneur multicultural impact innovation coopératives) qui envisage les coopératives (par opposition à l'entrepreneuriat «traditionnel») comme l'avenir de l'entrepreneuriat européen dont les valeurs coopératives pourraient jouer un rôle clé dans l'Agenda 2030 des Nations unies : placer l'équité, l'égalité, la participation (partage des risques, de la gestion des ressources, de l'information et des connaissances) et la justice sociale au cœur de l'entreprise. [Partenaires venant de France, Finlande, Espagne.](#)



Plus d'infos sur la fiche action :



Action centralisée





FICHE 9 : Les masters Erasmus Mundus

Masters internationaux d'excellence

L'action master Erasmus Mundus vise à renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur européen et l'employabilité des étudiants en soutenant des **formations conjointes d'excellence au niveau Master dans tous les domaines d'études**, incluant 2 mobilités longues dans 2 différents pays. Le financement Erasmus est un des plus conséquent du programme, en attribuant notamment d'importantes bourses aux meilleurs étudiants du monde.

La France est fortement représentée dans cette action. Depuis sa création en 2004, 376 EES français se sont impliqués dans les 585 projets de Mundus financés. La France est la première destination choisie par les boursiers Erasmus Mundus (17 457 étudiants étrangers accueillis).



L'action Erasmus Mundus contient deux appels indépendants :

Le Master conjoint Erasmus Mundus

Un consortium d'EES offre une formation de Master conjoint, pour lequel le programme d'études, les procédures administratives et financières, la promotion et la sélection des étudiants sont mis en commun. La délivrance du diplôme est idéalement conjointe, sinon double ou multiple.

Partenariat : au moins 3 EES de 3 pays différents, le coordinateur peut venir d'un pays tiers non associé.

Durée : 74 mois (4 promotions de Master). Budget : jusqu'à 5 000 000€. Bourses : 1 400 €/mois/étudiant, coûts institutionnels : 750 €/mois/étudiant, besoins individuels : jusqu'à 120 000 €.

Les Actions préparatoires au Master conjoint

Un EES dépose un projet de Mundus en envisageant les volets pédagogiques, administratifs, financiers.

Durée : 15 mois. Budget : 60 000 €

Procédure pour les étudiants :

- Déposer sa candidature auprès de l'EES coordinateur présent dans le [catalogue Mundus](#).
- Si la candidature est acceptée, l'étudiant est inscrit dans tous les EES du Master Mundus.
- Parmi les étudiants sélectionnés, les meilleurs recevront une bourse Erasmus Mundus.



Visa :

Afin de faciliter la mobilité intra-européenne, la France a transposé la [directive](#) européenne 2016/801 dite "étudiants-chercheurs". L'étudiant doit solliciter, avant son arrivée sur le territoire, le **visa "étudiant-programme de mobilité"** pour 2 ans. Des [procédures](#) de déclaration sont prévues au moment des mobilités en Europe afin que l'étudiant n'ait pas à solliciter un nouveau visa.



Exemple : [Master conjoint Erasmus Mundus sur la biotechnologie marine](#). En lien étroit avec l'alliance d'universités européennes EU-CONEXUS Plus, coordonnée par l'Université de La Rochelle et ayant pour thématique la durabilité côtière, 6 partenaires de l'alliance portent ce master (Espagne, Grèce, Lituanie, Croatie, Roumanie, France), qui délivre un diplôme conjoint à l'issue du master.

Les bons réflexes

Vous êtes attaché de coopération universitaire, vous pouvez identifier les masters Erasmus Mundus impliquant un partenaire français et de votre pays d'accueil et ainsi promouvoir des formations d'excellence souvent délivrées en langue anglaise.

Plus d'infos sur la fiche action :



Action centralisée





FICHE 10 : Les académies Erasmus+ des enseignants

Internationaliser la formation des enseignants

Les académies Erasmus+ des enseignants sont des partenariats entre organismes européens en charge de **la formation initiale et/ou continue des enseignants**, afin d'améliorer les politiques et les pratiques de formation et d'en renforcer la dimension européenne. Les objectifs sont :

- Améliorer l'attractivité de la profession d'enseignant et anticiper la pénurie causée par le vieillissement et les départs à la retraite
- Créer des réseaux, renforcer l'internationalisation de la formation des enseignants
- Améliorer les pratiques de formation des enseignants et les politiques en Europe
- Augmenter le nombre et la qualité des mobilités et reconnaître les acquis d'apprentissage
- Créer et tester des modèles de mobilité européenne, les intégrer à la formation initiale et continue

Les activités financées peuvent être des modules d'apprentissage communs à forte dimension européenne, des mobilités et des outils de reconnaissance des mobilités, de la mobilité intégrée et virtuelle à la formation initiale et continue des enseignants, des recherches (enquête, synthèse, réflexion, recommandation).

Il y a un appel à projet par an, en mars.

Composition du partenariat : au moins 6 organismes venant de 4 différents pays du programme dont : 4 organismes de formation initiale (de 3 différents pays), 1 organisme de formation continue, 1 école de pratique/de formation

Durée du projet : 3 ans.

Financement : jusqu'à 1,5 M €

➔ Pas d'appel en 2026

Ex : [UNI-T - eUropean Civic Teacher Academy](#)

Le projet UNI-T Academy vise, sur une période de trois ans, à améliorer la dimension européenne et l'internationalisation de la formation des enseignants afin de renforcer son attractivité et la mobilité entre les pays. Pour ce faire, les partenaires universitaires et les établissements d'enseignement associés développeront des communautés de pratique européennes afin d'encourager les enseignants et futurs enseignants européens à penser l'éducation au-delà des frontières nationales. Le projet repose sur 4 stratégies de développement professionnel, chacune s'appuyant sur différents mécanismes de mobilité (mobilité physique et virtuelle) et sur le développement de systèmes mutuels de reconnaissance des compétences acquises pour favoriser à terme la mobilité des enseignants.

Plus d'infos sur la fiche action :



Action centralisée





FICHE 11 : Les actions Jean Monnet

Diffuser des connaissances sur l'Union européenne

Les actions Jean Monnet visent à **diffuser des connaissances sur l'Europe** dans le monde entier. Elles financent des activités d'enseignement, d'apprentissage et de recherche sur l'Union européenne, dans des domaines variés comme : l'histoire de l'UE, ses objectifs, ses structures, ses fonctions, ses politiques, son système de santé, son approche environnementale, etc. L'organisme dépose une candidature individuelle, il s'agit d'un projet mono-bénéficiaire. Initialement ouvertes à l'enseignement supérieur, les actions Jean Monnet se sont ouvertes en 2021 aux secteurs de l'enseignement scolaire et de l'enseignement et la formation professionnels (EFP).



Enseignement supérieur : Pour les établissements d'enseignement supérieur (EES) du monde entier :

- **Les Modules** : programmes d'enseignement dans le domaine des études européennes délivrés par un ou des enseignants.

Durée : 3 ans. *Financement* : jusqu'à 35 000 €. *Activités* : minimum. 40 heures d'enseignement / an.

Exemple : [L'esprit européen à travers la culture et la philosophie : vers une Europe Ouverte - Grèce](#)



- **Les Chaires** : postes d'enseignement avec une spécialisation dans les études de l'UE. Un professeur est titulaire de la Chaire mais il peut avoir une équipe pour soutenir et renforcer ses activités.

Durée : 3 ans. *Financement* : jusqu'à 60 000 €. *Activités* : minimum 90 heures d'enseignement / an.

Exemple : [EU procedural law – Croatie](#)



- **Les Centres d'excellence** : centres de référence en matière de compétences et de connaissances sur des sujets liés à l'UE. Ils centralisent une expertise de haut niveau.

Durée : 3 ans. *Financement* : 100 000 €.

Exemple : [MEDIAPOP - Media, Populism and Political Stability in the European Union - Slovénie](#)



Enseignement Scolaire et EFP : Pour les organismes des pays du programme.

- **Initiative pour apprendre l'UE** : enseigner l'Europe pour sensibiliser les élèves (1^{er} et 2nd degré) au sentiment de citoyenneté et d'appartenance à l'Europe.

Durée : 3 ans. *Financement* : jusqu'à 35 000€. *Activités* : minimum 40 heures d'enseignement/an

Exemple : [Nous, citoyens européens & Ex : Classe EUROPA : enseigner l'UE en lycée professionnel](#)



- **Formation des enseignants** : développer les connaissances des enseignants sur l'UE, créer des outils pédagogiques et proposer une offre clé en main pour enseigner l'Europe en classe aux élèves.

Durée : 3 ans. *Financement* : jusqu'à 300 000 €.

Exemple : [CulturEurope : comment faire vivre les cultures de l'Europe dans nos classes ?](#)



Pour tous les secteurs éducatifs :

- **Les Réseaux** : partenariat d'organismes qui collaborent, collectent, partagent et échangent des pratiques et du savoir.

Durée : 3 ans. *Financement* : de 300 000 € à 1 200 000 € selon le secteur. *Partenariat* : entre 6 et 12 partenaires au minimum selon le secteur.

Exemple : [Frontières en mouvement : quels modèles pour l'UE ? \(FRONTEM\) - France, Belgique, Canada, Danemark, Allemagne, Roumanie, Royaume-Uni.](#)





Les bons réflexes

Vous êtes ACSU et souhaitez enrichir votre programmation de la **Nuit des idées** avec des témoignages de partenaires français et européens ayant contribué à un projet Erasmus+ « Jean Monnet » :

- Vous invitez le professeur titulaire d'une **Chaire « Jean Monnet »** qui est impliqué dans des travaux de recherche sur la citoyenneté européenne pour un débat autour de l'identité et de la participation citoyenne en Europe.
- Vous conviez à un atelier un enseignant français lauréat d'un projet « **Jean Monnet - Initiative pour apprendre l'UE** » qui durant l'année scolaire a conduit, avec ses élèves lycéens, un projet pédagogique ambitieux pour développer leur sentiment d'appartenance à l'UE, les former à devenir des citoyens actifs et leur faire découvrir les institutions européennes à Bruxelles et à Strasbourg.

Vous êtes Directeur d'un Institut français et dans le cadre des activités culturelles communes du **réseau EUNIC** de votre pays d'accueil, vous proposez de valoriser une des actions Jean Monnet impliquant un partenaire français.

Plus d'infos sur la fiche action :



Action centralisée



PARTIE 3 : Comment aider les organismes à se lancer dans un projet Erasmus+ ?

Trouver des partenaires : une étape primordiale

La plateforme eTwinning 

Accueilli sur la plateforme European School Education Platform, eTwinning réunit plus d'un million d'enseignants et de personnels scolaires en Europe.

Cette communauté permet aux professionnels de l'enseignement scolaire et de l'enseignement professionnel d'échanger entre pairs, de se former à de nouvelles pratiques pédagogiques et numériques et de mener des projets pédagogiques avec d'autres classes à distance.

Le forum de recherche de partenaires permet de trouver un établissement scolaire partenaire pour débiter des échanges et conduire des projets à distance avec peu de contraintes. Pour en savoir plus sur [eTwinning](#).

Exemple : La plateforme eTwinning a permis la réalisation d'un projet de coopération bilatéral éducatif et linguistique : « Les porte-paroles de l'Océan » lancé et développé entre 2021 et 2022 dans le cadre de la Saison culturelle croisée France Portugal. 22 écoles issues de 18 villes portugaises et françaises ont pu échanger à distance grâce à eTwinning et travailler à la création de campagnes de sensibilisation bilingues sur la problématique de la pollution plastique dans l'océan. [Pour découvrir le projet, cliquez ici](#)

European School Education Platform (ESEP)

European School Education Platform

Trouver des établissements d'accueil, des partenaires ou des organismes de formation à l'étranger, participer à des formations en ligne, diagnostiquer ses pratiques numériques, valoriser et reconnaître les compétences des personnels et des élèves, s'inspirer de pratiques nouvelles et de projets européens déjà financés, etc. : les opportunités offertes par ESEP sont multiples.

Ce portail est le point de rencontre de tous les acteurs européens du champ scolaire (personnels scolaires, chercheurs, responsables politiques et autres professionnels) de tous niveaux : petite enfance, premier degré et second degré de la voie générale, technologique et professionnelle.

[Pour accéder à cette plateforme](#)

EPALE



Plateforme pour l'éducation des adultes et la formation professionnelle continue en Europe, [EPALE](#) est ouverte aux enseignants, éducateurs, formateurs, bénévoles, etc. Cette plateforme propose des actualités sectorielles et une mise en relation des utilisateurs de toute l'Europe autour de débats et d'échanges de bonnes pratiques, notamment dans l'optique de monter des projets Erasmus+.

Une ressource pour trouver des contacts à l'étranger

L'agence Erasmus+ a créé une ressource qui recense, par secteur éducatif, différents moyens de trouver des partenaires à l'étranger. Vous pouvez [la consulter ici](#).



Valoriser les compétences : les outils Europass



Europass est un dispositif européen reconnu dans 38 pays, qui offre aux citoyens européens un panel d'outils en ligne gratuits ainsi que des documents standardisés pour décrire et valoriser leurs compétences, qualifications et expériences.

Le document Europass Mobilité permet de valoriser les compétences acquises pendant une période de stage ou d'études à l'étranger. Son utilisation est fortement recommandée pour toutes les actions de mobilité Erasmus+ des apprenants et des personnels quelle qu'en soit la durée. Il est délivré sur demande par l'Agence Erasmus+ France / Education Formation.

Contact : europass@agence-erasmus.fr

Le Supplément au Diplôme décrit les savoirs et compétences acquises au cours d'un diplôme de l'enseignement supérieur, et garantit aux diplômés une meilleure lisibilité et portabilité au niveau européen. Les périodes de mobilité et les expériences citoyennes ou associatives peuvent y être consignées. Sa délivrance par les établissements d'enseignement supérieur est obligatoire depuis 2002.

Le Supplément au Certificat décrit les savoirs et compétences acquis par les titulaires de certificats de l'enseignement et formation professionnels. Il complète l'information qui figure sur les certificats officiels, et facilite sa compréhension, particulièrement par les employeurs ou les organisations situées dans un pays étranger. Il est téléchargeable sur le site de [France Compétences](#).

La [plateforme Europass](#) propose de nombreuses fonctionnalités. Elle permet notamment l'édition de CV, de lettres de motivation, la préparation d'entretiens d'embauche, l'autoévaluation de compétences numériques et linguistiques, ou encore l'accès à des offres de formation et d'emploi partout en Europe. Un espace « bibliothèque » permet également de conserver toutes les preuves de ses apprentissages et compétences. La plateforme affiche aussi des informations sur les formations, systèmes de reconnaissance et de validation des acquis, pour chaque pays européen.

S'orienter en Europe : la plateforme Euroguidance

Le site internet Euroguidance www.euroguidance-france.org fournit de l'information de qualité sur l'orientation et la mobilité en Europe et à l'international :

- Une rubrique est dédiée à la mobilité via une carte interactive pays par pays pour obtenir de l'information sur les études et les formations, les stages, le travail : <https://www.euroguidance-france.org/partir-en-europe/>
- Une carte des financements de la mobilité région par région est disponible : <https://www.euroguidance-france.org/financer-sa-mobilite/>
- Des informations sont disponibles en anglais dans la rubrique « Coming to France » <https://www.euroguidance-france.org/coming-venir-france/coming-to-france/>



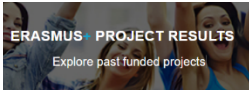

S'informer : les sites ressources

Obtenir des données Erasmus+ sur un pays

Le dashboard public Le dashboard public propose une vue d'ensemble et par pays des activités financées par le programme Erasmus+	Data visualisations on Erasmus+
--	---------------------------------






Consulter des exemples de projets

La plateforme des résultats de projets Erasmus+ La plateforme E+PRP (Erasmus+ project results platform) donne accès à tous les projets financés par le programme Erasmus+ depuis 2007. Il est possible de faire une recherche par thématique, par pays, par action...	
La plateforme de candidature Funding and Tender Opportunity La plateforme FTOp donne accès à tous les appels à projets pour les actions centralisées (gérées par l'EACEA), du formulaire de candidature à la liste des résultats en passant par la FAQ.	Funding & tender opp Single Electronic Data Interchange Area (SEDI)
Les recueils de projets L'Agence Erasmus+ publie régulièrement des notes et des recueils de projets thématiques. Ces publications permettent une lecture claire, rapide et chiffrée de projets illustrant concrètement les actions financées par Erasmus+. Vous trouverez, dans la médiathèque, des projets Erasmus+ avec le continent africain, avec les entreprises, avec l'enseignement agricole, avec les établissements culturels, etc.	



S'informer, se former, accompagner des candidats

Le site institutionnel de l'Agence Erasmus+ Le site internet https://agence.erasmusplus.fr donne accès à des informations générales sur le programme Erasmus+ ainsi qu'aux publications, actualités et newsletter de l'Agence. Les webinaires « Prêts pour Erasmus+ » détaillent chaque action, ils sont mis à jour chaque année.	
La ressource de référence : le guide du programme Erasmus+ Le guide du programme Erasmus+ paraît chaque année à l'automne et annonce tous les appels à propositions de l'année à venir. Il présente toutes les actions du programme, les modalités de financement, les dates limites de candidatures, les critères d'évaluation, etc. Il se trouve sur https://monprojet.erasmusplus.fr ainsi que sur https://erasmus-plus.ec.europa.eu . Il existe dans toutes les langues de l'UE.	
La plateforme des porteurs de projets : Mon projet Erasmus+ Le site internet https://monprojet.erasmusplus.fr présente des fiches pour chaque action du programme Erasmus+. On y retrouve toutes les informations du guide du programme ainsi que des outils et tutoriels pratiques. Le site donne un accès direct aux formulaires de candidature des actions centralisées et décentralisées. La section « résultats » permet d'accéder à tous les projets des organismes français qui ont été financés, chaque année.	





Nous contacter

Agence Erasmus+ France / Education et formation 9 rue des gamins - CS 71965 33088 Bordeaux Cedex 05 56 00 94 00 - https://agence.erasmusplus.fr	
Département promotion Secteur enseignement supérieur	promotion.superieur@agence-erasmus.fr
Département promotion Secteur enseignement et formation professionnels	promotion.formpro@agence-erasmus.fr
Département promotion Secteur enseignement scolaire	promotion.scolaire@agence-erasmus.fr
Département promotion Secteur éducation des adultes	promotion.educadultes@agence-erasmus.fr



Tableau récapitulatif

	Action clé 1		Action clé 2								Actions Jean Monnet
	Mobilité pour les étudiants et le personnel	Mobilité pour les apprenants et le personnel	Partenariats simplifiés	Partenariats de coopération	Partenariats européens pour le développement scolaire	Centres d'excellence professionnelle	Universités européennes	Alliances pour l'innovation	Actions Erasmus Mundus	Académies E+ des enseignants	Modules, Chaires, Réseaux, Centres d'excellence, Initiatives pour apprendre l'UE, Formation des enseignants
Secteur éducatif	SUP	SCO, EFP, ADU	SCO, EFP, ADU	SCO, EFP, SUP, ADU	SCO	EFP	SUP	EFP, SUP	SUP	SUP	SCO, EFP, SUP
Description	Etudier, enseigner et se former à l'étranger	Etudier et se former à l'étranger	Démarrer la coopération européenne	Développer des outils innovants, renforcer son réseau européen	Soutenir l'innovation et le partage de pratiques entre acteurs clés des systèmes éducatifs	Développer l'excellence dans l'EFP	Alliances d'EES européens	Rapprocher l'EFP, le SUP, l'entreprise et la recherche	Création de masters conjoints internationaux	Internationaliser la formation des enseignants	Diffuser des connaissances sur l'Union européenne
Composition du partenariat	EES* français qui doit avoir la Charte ECHE	Organisme français	Au moins 2 organismes de 2 pays du programme	Au moins 3 organismes de 3 pays du programme	Au moins 6 organismes de 2 pays du programme	Au moins 8 organismes de 4 pays du programme	Au moins 3 EES de 3 pays différents	Au moins 8 organismes de 4 pays du programme	Au moins 3 EES de 3 pays différents	Au moins 6 organismes de 4 pays du programme	Organisme français (sauf réseaux)
Budget	Selon les mobilités demandées	Selon les mobilités demandées	30.000 € ou 60.000 €	120.000 €, 250.000 € ou 400.000 €	400.000 €	Max 4.000.000 €	Max. 14.400.000€	Max 4.000.000 €	Max. 5.000.000€	Max 1.500.000 €	De 35.000 € à 1.200.000 €
Durée	26 mois	De 6 mois à 2 ans	De 6 mois à 2 ans	De 1 à 3 ans	3 ans	4 ans	4 ans	De 2 à 4 ans	74 mois	3 ans	3 ans
Type de candidature	Décentralisée	Décentralisée	Décentralisée	Décentralisée	Décentralisée	Centralisée	Centralisée	Centralisée	Centralisée	Centralisée	Centralisée
Date limite de candidature*	Février	Février	Mars	Mars	Avril	Septembre	N/A	Mars	Février	N/A	Février
Fiche	Fiche 1	Fiche 2	Fiche 3	Fiche 4	Fiche 5	Fiche 6	Fiche 7	Fiche 8	Fiche 9	Fiche 10	Fiche 11

- SCO : Enseignement scolaire
- EFP : Enseignement et formation professionnels
- SUP : Enseignement supérieur
- ADU : Education des adultes

- ADU : Education des adultes
- EES : Etablissement d'enseignement supérieur

* Date limite de candidature : à confirmer chaque année à la parution du guide du programme Erasmus+



LES OPPORTUNITÉS ERASMUS+ EN EUROPE



AGENCE ERASMUS+ FRANCE / EDUCATION & FORMATION

9, rue des Gamins
CS 71965
33088 BORDEAUX CEDEX

05 56 00 94 00

agence.erasmusplus.fr

@ErasmusplusFR



Erasmus+
Enrichit les vies, ouvre les esprits.

